

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2016

Le 09 mai 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2016

Présents Mmes COATTRENEC DALLES, KATAN, MALL, MONTEREMAL, MOSCA, MULLER, PEYLIN, SCOLARI.

Mrs, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme GABASIO donne procuration à Mme DALLES, Mme MARRANT donne pouvoir à M. ROUDET,
M. ARMAND donne procuration à Mme COATTRENEC, M. PELLET donne procuration à M. DAST,

Absent : -----

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2016 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Hubert BERENGER - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire puis Madame Montérémal expose au conseil le transfert de la compétence « lecture publique » à la CAPV. Une délibération sera prise par le conseil municipal après le prochain conseil communautaire de la CAPV où l'impact financier de ce transfert devrait être abordé.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 28/2016 : Contrat atelier montgolfière - Ecole élémentaire

Décision 29/2016 : Avenant N°1 au contrat d'assurances flotte automobile

Décision 30/2016 : Mise à disposition d'une intervenante cycle d'escrime - Profession Sport 38

Délibération N° 30/2016 :**ACQUISITION PROPRIETE M. ET MME BRUNET GERARD – CENTRE BOURG
SAINT ETIENNE DE CROSSEY SECTION C N°600 ET 601**

Dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg et suite aux différents contacts avec les propriétaires,

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante, l'évaluation du Services des Domaines et l'accord écrit de M. et Mme BRUNET ayant été communiqués, qu'il est à présent possible de poursuivre les démarches auprès de Me HERMANN Didier, Notaire à Voiron, concernant cette acquisition et il convient de l'autoriser à signer tous les documents à intervenir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide, par 21 voix pour,

- l'acquisition de la propriété cadastrée section C N° 600 et 601 (comprenant une propriété bâtie à us age de Boulangerie et une parcelle de terrain attenante), pour un montant de 155 000 €.
- d'autoriser M. le Maire à engager les formalités correspondantes auprès de Me Didier HERMANN, Notaire à VOIRON, et à signer tous les documents relatifs à cette mutation de propriété.

Délibération N° 31/2016 :**ALIENATION DU CHEMIN RURAL DE « LA VIGNE » - CHOIX DES ACQUEREURS ET FIXANT LE
PRIX DE VENTE.**

Vu le Code rural, et notamment son article L.161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Décret N°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Vu l'enquête publique correspondante,

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que suite à la mise en demeure des riverains d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés, une seule réponse a été apportée par M. et Mme RIPAULT.

Le délai d'un mois à dater de l'avertissement étant expiré, les autres riverains concernés n'ayant pas donné suite et n'ayant pas fait d'offre, il y a lieu de décider du choix de l'acquéreur et de fixer le prix de vente afin de poursuivre la suite de la procédure. La partie du chemin limitrophe à la propriété de :

M. LEFROU Damien / Mme TARDIEU Aurélie et M. HEMPEL Thomas / Mme DREVETON Marie, restera dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide, par 21 voix pour,

- l'aliénation du chemin rural de La Vigne à M. et Mme RIPAULT Jean au prix fixé par les Domaines (36 € 20 le m² pour une superficie apparente de 118,00 m² environ) selon le plan de division établi par le Cabinet SINTEGRA, Géomètre à VOIRON,
- d'autoriser M. le Maire à engager les formalités correspondantes auprès de Me Jean-Baptiste GROUSSON, Notaire à VOIRON, à signer tous les documents relatifs à cette mutation de propriété.

Délibération N°32/2016

AFFAIRE MONSIEUR PAUGAM C/COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

Vu le courrier du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 19 avril 2016 nous informant du dépôt d'une requête par Monsieur PAUGAM,

Vu la nécessité pour la commune de se faire représenter par un avocat dans le cadre de ce contentieux,

Vu la saisine par la commune de Maître Sandrine FIAT, avocat au Barreau de GRENOBLE, en vue de défendre dans cette affaire les intérêts de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour permettre la poursuite de la procédure et le règlement des honoraires de notre avocat.

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser :

- à défendre les intérêts de la commune par le biais de Maître Sandrine FIAT, avocat au Barreau de GRENOBLE,
- à signer les deux exemplaires de la convention d'honoraires,
- à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement dudit contentieux.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

Donne son accord.

- ADOPTE à l'unanimité

Délibération N°33/2016

VIREMENT DE CREDIT N°01/2016

Article 73925 « fond de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » :

Monsieur le maire rappelle que lors des réunions préparatoires du projet de budget primitif 2016, s'était posée la question de la contribution au FPIC de la Communauté de Communes du Pays Voironnais (contribution payée par les communes et la CAPV).

Il avait été décidé d'augmenter les dépenses imprévues de la section de fonctionnement dans l'attente de la confirmation de cette éligibilité de la CAPV à ce fond ceci afin de pouvoir, en cas de nécessité, prendre dans cette enveloppe.

A la demande du percepteur de Voiron, il convient dès à présent de prévoir cette somme à l'article 73925, compte de dépenses réservé aux reversements et restitutions d'impôts et de taxes de la collectivité au profit de tiers.

L'inscription de ces crédits est donc à prendre du poste 022 «dépenses imprévues» de la section de fonctionnement du BP 2016.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2016 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
73925	Fond de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales		4 000,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00	
Total section		4 000,00	4 000,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte par 21 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N°34/2016

VIREMENT DE CREDIT N°02/2016

Article 2184 opération 14 Salle des fêtes :

Monsieur le maire informe l'assemblée du nouveau devis de fourniture et d'installation d'une rampe de spots pour la salle des fêtes pour un montant toutes taxes comprises de 5003,16 € (arrondi à 5004,00 €), alors que la somme inscrite au budget primitif 2016 pour ces travaux s'élève à 4 835 €.

D'un autre côté les 480 € reportés au BP 2016 au 2184-14, pour la mission de contrôle technique pour les travaux de la loge artistes, ont fait l'objet d'une demande de résiliation, puisque sans suite. Toutefois, étant donné que le délai de validation de cette résiliation est de deux mois à compter de la date d'envoi en recommandé, il n'est pas possible à ce jour de disposer de cette enveloppe de crédit pour la rampe des spots.

Il convient donc de demander à l'assemblée d'augmenter de 169 € la somme inscrite à l'article 2184 Opération 14 pour pouvoir passer la commande de la rampe de spots de la salle des fêtes.

Ces crédits complémentaires sont à prendre dans l'enveloppe des « dépenses imprévues » de la section de d'investissement du BP 2016 article 020.

Article 21318 opération 15 hangar des Services techniques,

Les crédits reportés pour cette opération en restes à réaliser de 2015 l'ont été en hors taxes soit pour 16653,18€. Le marché ttc étant de 19983,82 € arrondis à 19 984 €. Il convient d'augmenter les crédits pour ces travaux de 3331 € correspondant à la TVA du montant du marché.

Cette somme est à prendre dans l'enveloppe des dépenses imprévues.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2016 soient modifiés ainsi :

		DEPENSES	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21318-15	Autres bâtiments		3 331,00
2184-14	Mobilier et divers		169,00
020	Dépenses imprévues	3 500,00	
Total section		3 500,00	3 500,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte par 21 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports:

La réunion pour le planning du gymnase aura lieu le 7 juin.

Des membres de la commissions ainsi que Messieurs Morganti et Lombardi ont fait la visite du camping pour prévoir les travaux à faire avant l'ouverture : remise en état du chalet, bornes électriques vidange camping-car à améliorer.

Prochaine commission le 17 mai 2016.

Urbanisme :

Quelques réclamations ont été faites auprès du bureau d'études après la remise de la 1^{ère} phase du schéma directeur des eaux pluviales.

Une rencontre a eu lieu avec la SEMCODA pour le financement des travaux devant les commerces existants. Maître Seiller est venue en mairie expliquer l'organisation foncière sur le tènement où se construit le bâtiment SEMCODA.

Les élus choisissent la couleur Magma 341 avec des panneaux teintés dans la masse.

Prochaine commission le 25 mai 2016.

Travaux :

La commande a été passée pour le portail d'entrée et pour la centrale badge du gymnase.

Un autre devis doit être demandé pour la centrale sécurité incendie de la Mairie

La réunion avec le bureau d'études VERDI et l'entreprise EVD pour les parkings de la place Fagot a eu lieu. Les parkings vont être refaits prochainement en juin.

Le point à temps automatique (PATA) se fera courant juin.

La commande pour les missions de maîtrise d'œuvre ainsi que les missions de contrôle technique et de sécurité va être passée prochainement

Prochaine commission : le 26 mai 2016.

Vie du village

Les travaux pour la rampe lumière et sono sont en cours. Les élus réfléchissent aux Estivales et s'orienteraient vers un pique-nique avec animations.

Le règlement de la salle des fêtes va être revu

Prochaine commission : 17 mai 2016.

Enfance jeunesse et action sociale

La commission a passé en revue les achats prévus au budget pour lancer les commandes.

La CAF ayant proposé de déclarer le périscolaire en CLSH, une étude a été faite compte tenu d'éléments négatifs supérieur aux positifs la commission émet un avis défavorable, le coût étant élevé par rapport au développement attendu et une difficulté de gestion de l'équipe avec l'embauche d'un Directeur.

Mme Peylin demande l'accord du conseil pour que les enfants de l'école élémentaire, suite à une visite de la grotte Chauvet, fasse des peintures rupestres sur le mur du préau. Ces peintures seraient faites avec des ocres et du charbon. Le conseil municipal donne son accord.

La machine à laver de l'école maternelle a été changée.

Le marché du ménage de la mairie et du bâtiment la Varlope va être lancé, une réunion a eu lieu pour optimiser le cahier des charges.

Mercredi 11 mai aura lieu le comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) partie jeunesse.

Une réunion concernant le périscolaire et l'association AEJ aura lieu le 18 mai.

Une animation avec le traiteur aura lieu au restaurant scolaire le 17 mai.

Prochaine commission : 30 mai 2016.

Clôture de la séance à 22 h 30

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 06 JUIN 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Affiché le 17 mai 2016